



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation

Luxembourg, le 24 février 2005

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier: Nicole Sontag-Hirsch ☎ 478 - 2952	CHAMBRE DES DEPUTÉS Entrée le: 25 FEV. 2005
--	---

Réf.: 2004 - 2005 / 264 - 02

Objet: Réponse commune à la question parlementaire n° 264 du 27 janvier 2005
de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de Monsieur le Ministre des Travaux Publics à la question parlementaire sous objet, concernant la construction d'une annexe à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg-Kirchberg.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



Luxembourg, le 9 février 2005

*Le Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
à
Madame la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement*

Concerne: *Question parlementaire No 264 du 27 janvier 2005 de Madame
la Députée Claudia Dall'Agnol*

Madame la Secrétaire d'Etat,

*J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question
parlementaire No 264 du 27 janvier 2005 de Madame la Députée Claudia
Dall'Agnol au sujet de la construction d'une annexe à la Bibliothèque
nationale à Luxembourg-Kirchberg.*

*Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes
sentiments distingués.*

*François Biltgen
Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,*

copie pour information à Monsieur le Ministre des Travaux Publics

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE DE LA CULTURE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Réponse à la question parlementaire n° 264 du 28 janvier 2005
de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol**

La question parlementaire de l'honorable Députée Madame Claudia Dall'Agnol relative à la Bibliothèque nationale appelle de ma part les observations suivantes :

Ad question 1:

Le 22 février 2002, le Gouvernement en conseil s'est prononcé en faveur du regroupement de l'ensemble des activités de la Bibliothèque nationale - dispersées aujourd'hui sur quatre sites différents - sur un site unique, Place de l'Europe, dans le bâtiment Robert Schuman occupé actuellement par le Secrétariat général du Parlement européen. A cet effet, il a été prévu de transformer le bâtiment Robert Schuman pour le rendre apte à accueillir la Bibliothèque nationale. Cette décision implique l'abandon de la construction d'une annexe de la BnL à l'intersection du boulevard J.F. Kennedy et de la rue Coudenhove-Kalergi, objet de la loi du 20 juillet 1998.

Plusieurs faits et considérations expliquent ce choix :

- la décision de regrouper tous les services du Parlement européen à Luxembourg sur un site unique entraînera la libération du bâtiment Schuman ;
- l'implantation de la Bibliothèque nationale sur la Place de l'Europe permettra d'y créer une véritable cité de la culture, source de judicieuses synergies, comprenant la Salle philharmonique, le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, le Musée de la Forteresse et la nouvelle Bibliothèque nationale qui abritera aussi les six sections de l'Institut grand-ducal ainsi que la Société préhistorique ;
- dans l'hypothèse de la réalisation du projet d'annexe voté en juillet 1998, il aurait fallu rénover en profondeur le bâtiment central de la BnL, boulevard Roosevelt, qui ne correspond plus du tout aux exigences d'une bibliothèque moderne ;

- la concentration de la Bibliothèque nationale sur un site unique permettra une gestion plus rationnelle de la bibliothèque et sera ainsi un important facteur d'économies ;
- le nouveau site sera facilement accessible par tous les types de publics et la présence de la Bibliothèque nationale sur la Place de l'Europe sera un facteur d'animation urbaine de ce nouveau quartier de la Ville de Luxembourg.

Ad question 2:

Un concours international d'architectes a été lancé en vue de la réaffectation du bâtiment Schuman. Un jury international a choisi comme lauréat le projet du cabinet d'architectes allemand Bolles & Wilson. Un groupe de travail composé de représentants du Ministère des Travaux publics et du Ministère de la Culture est en train de finaliser l'avant-projet qui sera soumis en temps utile au Conseil de gouvernement.

Ad questions 3 et 4:

L'ancien bâtiment « Eurocontrol » est à la disposition de la Bibliothèque nationale depuis 2004. Plusieurs services ont été transférés dans cette nouvelle annexe de la BnL :

- le service informatique et des nouvelles technologies de l'information
- une partie du département des Luxemburgensia
- la coordination du réseau des bibliothèques luxembourgeoises dont les réunions et formations se déroulent dans l'ex bâtiment « Eurocontrol »,
- une antenne du service des magasins.

Une fois les travaux d'aménagement indispensables terminés, il est prévu de transférer à « Eurocontrol » les principales activités des services chargés du traitement du livre et du travail bibliothéconomique, ainsi qu'une partie de l'administration.

Les services au public resteront concentrées aussi longtemps que possible au siège principal de la Bibliothèque nationale au Boulevard Roosevelt.

Ad question 5:

Au Luxembourg, il n'y a pas d'immeuble conçu, *ab initio*, comme bâtiment de bibliothèque auquel la Bibliothèque nationale pourrait recourir comme annexe. L'ex bâtiment « Eurocontrol » est une solution transitoire, qui devrait permettre à la BnL de résoudre ses problèmes d'espace dans l'attente de l'aménagement définitif sur le site unique, Place de l'Europe. Il présente le grand avantage d'être proche du siège principal, ce qui raccourcit les navettes et facilite le travail interne ainsi que le service au lecteur. Moyennant quelques travaux d'aménagement qui devraient être faits dans n'importe quel autre bâtiment mis à la disposition de la BnL, l'ex bâtiment « Eurocontrol » permettra de stocker les documents y transférés dans de bonnes conditions.

Ad question 6:

Le programme de gouvernement a prévu une « nouvelle Bibliothèque nationale avec bibliothèque universitaire ». La future Bibliothèque nationale et universitaire assurera la mission de bibliothèque universitaire centrale. Pour répondre aux exigences de la société de la connaissance et suivant en cela l'exemple étranger et une longue tradition nationale, la Bibliothèque nationale et universitaire centrale sera ouverte à toute personne intéressée. Le regroupement de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque universitaire centrale sur un site unique est un important facteur d'économies que ce soit du point de vue des frais de construction ou des frais de fonctionnement.

François BILTGEN

Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche